

Liste des délibérations du conseil communautaire du 29 novembre 2022

Assemblée convoquée en session ordinaire

Sous la présidence de Jean-Olivier GEOFFROY

Secrétaire de séance : Déborah DEFORGES

<i>Nombre de délégués communautaires en fonction</i>	59
<i>Présents</i>	44
<i>Pouvoirs</i>	6
<i>Votants</i>	50
<i>Absents</i>	16
<i>Suppléés</i>	1

59 Conseillers communautaires en exercice

44 Conseillers communautaires présents :

Mmes P. CHAUMILLON, M-C. CHEMINET, J. COLAS, S. COQUILLEAU, D. DEFORGES, F. DUPUY, B. FILLATRE, C. MEMIN, N. MEMIN, M. MOUSSERION, L. NOIRAULT, M. PHELIPPON, I. SURREAUX, R. TEXEDRE, membres titulaires, N. PASQUET, membre suppléante

MM : F. AUDOUX, J. AUGRIS, J. BEAU, V. BEGUIER, P. BELLIN, J-P. BERNARD, J-C. BIARNAIS, J-C. BOSSEBOEUF, J-L. BOURRIAUX, E. BRUNET, J-L. CHAUVERGNE, M. ECALLE, P. ESTEVE, A. FONTENEAU, J-C. GAUTHIER, J.O. GEOFFROY, L-M. GROLLIER, J-P. GUERY, G. JALADEAU, J. LAFRECHOUX, P. LECAMP, J-M. MERCIER, J. NIORT, J-M. PEIGNE, J-C. PROVOST, G. SAUVAITRE, F. TEXIER, R. THÉVENET, J-G. VALETTE, membres titulaires

16 Conseillers communautaires absents dont :

6 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir : G. AUGRY à M-C. CHEMINET, G. BOUYER à J. AUGRIS, J. GIRARDEAU à P. BELLIN, J-P. MAURY à J-P. GUERY, P. MOIGNER à M. PHELIPPON, L. POUVREAU à V. BEGUIER,

1 Conseiller communautaire absent suppléé : R. LATU suppléé par N. PASQUET

9 Conseillers communautaires excusés : F. BOCK, G. BOSSEBOEUF, P. BOSSEBOEUF, R. COOPMAN, L. DORET, G. JARASSIER, R. MORISSET, T. NEEL, S. VERGNAUD

29/11/2022	<i>Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire précédente</i>	
	- APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 11 octobre 2022	
29/11/2022 1	<i>Motion sur les finances locales</i>	Unanimité
	- VOTE la motion sur les finances locales - CHARGE le Président de la transmettre au Préfet et aux Parlementaires du Département	
29/11/2022 2	<i>Autorisation d'engager, de liquider et de mandater dans la limite de 25% de l'exercice précédent</i>	Unanimité

	- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater dans la limite de 25 % de l'exercice précédent																																										
29/11/2022 3	<i>Adhésion à l'Association Régionale des Acheteurs Publics Responsables de Nouvelle-Aquitaine (A3R)</i> - ACCEPTE l'adhésion de la communauté de communes à l'association régionale des acheteurs publics responsables (A3R) de Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 800 € - DONNE pouvoir au Président pour signer tout document utile à cette affaire et verser chaque année la cotisation d'adhésion	Unanimité																																									
Ajourné	<i>Autorisation du projet centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Savigné entre la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, le SIMER 86 et Sorégies</i>																																										
29/11/2022 4	<i>Modification du règlement des fonds de concours d'investissement « Petites Villes de Demain »</i> - VALIDE le nouveau règlement de fonds de concours « Petites Villes de Demain »	Unanimité																																									
29/11/2022 5	<i>Attribution des fonds de concours d'investissement « Petites Villes de Demain »</i> - ATTRIBUE un fonds de concours de 54 792 € à la commune de Gençay dans le cadre du dispositif fonds de concours « Petites Villes de Demain »	Unanimité																																									
29/11/2022 6	<i>Tarifs 2022 redevances Réseau de Chaleur de Couhé</i> - RETIENT la hausse de la part fixe pour les années à venir sous réserve de modifications ultérieures comme suit : PROPOSITION 1 78 000 € * 8% = 84 240 € année 2020 84 240 € * 8% = 90 979 € année 2021 90 979 € * 8% = 98 257 € année 2022 98 257 € * 8% = 106 118 € année 2023 106 118 * 8% = 114 607 € année 2024 114 607 * 8% = 123 776 € année 2025 123 776 * 8% = 133 678 € année 2026 - VOTE la tarification à solliciter auprès de chaque client comme le tableau ci-après <table border="1" data-bbox="347 1608 1289 1861"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Etablissement / Client</th> <th>Valeur R1 TTC</th> <th>Valeur R2 TTC</th> <th>TOTAL TTC</th> <th>TOTAL TTC</th> <th>TOTAL TTC</th> </tr> <tr> <th>2022</th> <th>2022</th> <th>2022</th> <th>2021</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EHPAD</td> <td>33 154,41</td> <td>34 778,30</td> <td>67 932,71</td> <td>61 413,20</td> <td>54 207,06</td> </tr> <tr> <td>CCCP budget général</td> <td>12 700,03</td> <td>34 104,51</td> <td>46 804,54</td> <td>45 558,86</td> <td>47 015,22</td> </tr> <tr> <td>Collège/ Conseil Départemental</td> <td>13 582,97</td> <td>14 605,85</td> <td>28 188,82</td> <td>25 493,74</td> <td>21 514,49</td> </tr> <tr> <td>Mairie Valence</td> <td>18 229,63</td> <td>20 162,09</td> <td>38 391,72</td> <td>34 581,58</td> <td>34 643,67</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td></td> <td></td> <td>181 317,79</td> <td>167 047,38 €</td> <td>157 380,44 €</td> </tr> </tbody> </table> - AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes nécessaires à l'application de la tarification susnommée	Etablissement / Client	Valeur R1 TTC	Valeur R2 TTC	TOTAL TTC	TOTAL TTC	TOTAL TTC	2022	2022	2022	2021	2020	EHPAD	33 154,41	34 778,30	67 932,71	61 413,20	54 207,06	CCCP budget général	12 700,03	34 104,51	46 804,54	45 558,86	47 015,22	Collège/ Conseil Départemental	13 582,97	14 605,85	28 188,82	25 493,74	21 514,49	Mairie Valence	18 229,63	20 162,09	38 391,72	34 581,58	34 643,67	TOTAUX			181 317,79	167 047,38 €	157 380,44 €	Unanimité
Etablissement / Client	Valeur R1 TTC		Valeur R2 TTC	TOTAL TTC	TOTAL TTC	TOTAL TTC																																					
	2022	2022	2022	2021	2020																																						
EHPAD	33 154,41	34 778,30	67 932,71	61 413,20	54 207,06																																						
CCCP budget général	12 700,03	34 104,51	46 804,54	45 558,86	47 015,22																																						
Collège/ Conseil Départemental	13 582,97	14 605,85	28 188,82	25 493,74	21 514,49																																						
Mairie Valence	18 229,63	20 162,09	38 391,72	34 581,58	34 643,67																																						
TOTAUX			181 317,79	167 047,38 €	157 380,44 €																																						
29/11/2022 7	<i>Subventions aux budgets annexes</i> - ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux budgets annexes pour l'année 2022 comme suit :	Unanimité																																									

	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Budget Autonome « transports scolaires » = 200 000 € ↳ Budget Annexe « activités économiques » = 300 000 € ↳ Budget Annexe « promotion et activités touristiques » = 425 000 € ↳ Budget Annexe « MAF Surin » = 25 000 € - ATTRIBUE une subvention d'investissement de 200 000 € au budget activités économiques - AUTORISE le versement d'une subvention aux budgets concernés en validant le principe d'une attribution concernant le budget autonome transports scolaires en le motivant comme suit : lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ayant pour conséquence : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Un prix payé exorbitant par les parents au titre de leur participation aux transports scolaires en fonction des contrats de marchés passés par la Région sur le territoire. ↳ Un éloignement géographique des familles dans les zones les plus isolées du territoire et la fermeture des classes décidées par les services de l'État conduisent la collectivité à veiller à la solidarité communautaire de tous les habitants. - AUTORISE le président à signer toute pièce utile 																																			
<p>29/11/2022 8</p>	<p><i>Validation du Règlement Budgétaire Financier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) annexé à la présente délibération - AUTORISE le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération - PRECISE de rendre applicable le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) à compter du 1er janvier 2023 - PREND une nouvelle délibération pour toute modification de procédure si elle est substantielle ainsi qu'à chaque nouvelle mandature 	<p>Unanimité</p>																																		
<p>29/11/2022 9</p>	<p><i>Effacement de dettes et admission en non-valeur</i></p> <p><u>Admission en non-valeur :</u></p> <table border="1" data-bbox="347 1420 1286 1536"> <thead> <tr> <th></th> <th>REFERENCES</th> <th>MONTANT</th> <th>BUDGET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Année 2012 à 2017</td> <td>5636960133</td> <td>7635.02</td> <td>Budget collecte et traitt OM</td> </tr> <tr> <td>Année 2008</td> <td>5860750133</td> <td>63.30</td> <td>Budget général</td> </tr> <tr> <td>Année 2007 à 2020</td> <td>5582510133</td> <td>4 259.03</td> <td>Budget général</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Effacement de dettes :</u></p> <table border="1" data-bbox="347 1628 1286 1720"> <thead> <tr> <th>NOM</th> <th>PRENOM</th> <th>ADRESSE</th> <th>REFERENCES</th> <th>MONTANT</th> <th>BUDGET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BALLY</td> <td>TONY</td> <td>Valence en Poitou</td> <td>3399259872</td> <td>518.38</td> <td>Collecte et traitement OM</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		REFERENCES	MONTANT	BUDGET	Année 2012 à 2017	5636960133	7635.02	Budget collecte et traitt OM	Année 2008	5860750133	63.30	Budget général	Année 2007 à 2020	5582510133	4 259.03	Budget général	NOM	PRENOM	ADRESSE	REFERENCES	MONTANT	BUDGET	BALLY	TONY	Valence en Poitou	3399259872	518.38	Collecte et traitement OM							<p>Unanimité</p>
	REFERENCES	MONTANT	BUDGET																																	
Année 2012 à 2017	5636960133	7635.02	Budget collecte et traitt OM																																	
Année 2008	5860750133	63.30	Budget général																																	
Année 2007 à 2020	5582510133	4 259.03	Budget général																																	
NOM	PRENOM	ADRESSE	REFERENCES	MONTANT	BUDGET																															
BALLY	TONY	Valence en Poitou	3399259872	518.38	Collecte et traitement OM																															

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIFS :					
NOM	PRENOM	ADRESSE	REFERENCES	MONTANT	BUDGET
Barrot	Nathalia	5 rue Germain Brillant Gençay		207.29	Collecte et traitt OM - 6542
Bonnet	Katia	11 gd rue Savigné	3399045308	313.00	Collecte et traitt OM - 6542
Berger	Hervé	10 rue Champ de l'Ormeau Romagne	3399071568	215.40	Collecte et traitt OM - 6542
Dudognon	Christophe	3 residence de la Monnaie rue des bancs Charroux	3399057143	737.50	Collecte et traitt OM - 6542
Liege	Alban	8 rte de Joussin St Romain		689.52	Collecte et traitt OM - 6542
ADMISSIONS EN NON VALEUR					
Divers			4885860331	7033.90	Collecte et traitt OM - 6541
Divers			5582510133	1259.03	Budget principal

REDRESSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE

3399245578	358.95	Budget collecte et traitt OM
3376581820	254.11	Budget collecte et traitt OM
3399244180	102.30	Budget principal
3399252803	129.65	Budget collecte et traitt OM
3399048502	203.00	Budget collecte et traitt OM

- ACCEPTE les effacements de dettes et admissions en non-valeur telles que présentées dans les tableaux ci-dessus
- PRECISE qu'elles font l'objet d'un mandatement à l'article 6542 et à l'article 6541
- AUTORISE le Président à faire le nécessaire et signer les pièces utiles

29/11/2022
10

Décisions Modificatives

Unanimité

DM N°3 : BUDGET GENERAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	197 942.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	197 942.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7382-01 : Fraction de TVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	131 830.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	131 830.00 €
R-748313-01 : Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	0.00 €	0.00 €	0.00 €	66 112.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	66 112.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	197 942.00 €	0.00 €	197 942.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	197 942.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	197 942.00 €
R-13141-708-821 : voirie 2022	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €
R-1321-201801-422 : Pôle enfance Couhé	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €
R-1328-0124-422 : Maison de la Petite Enfance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-1328-201801-422 : Pôle enfance Couhé	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 122.00 €
R-1328-202001-020 : Amélioration de l'habitat	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €
R-1328-202101-820 : Revitalisation Coeur de Bourg	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 000.00 €
R-1337-201801-422 : Pôle enfance Couhé	0.00 €	0.00 €	0.00 €	95 714.00 €
R-1341-201801-422 : Pôle enfance Couhé	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €	371 836.00 €
D-2041412-202101-021 : Revitalisation Coeur de Bourg	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041632-90 : SPA - Bâtiments et installations	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	280 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21751-821 : Réseaux de voirie	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-0139-413 : Prog. équipements sportifs et culturels	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	105 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-01 : Constructions	250 222.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-201801-422 : Pôle enfance Couhé	0.00 €	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-202003-411 : Complexe sportif COUHE	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	250 222.00 €	315 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	250 222.00 €	700 000.00 €	120 000.00 €	569 778.00 €
Total Général		647 720.00 €		647 720.00 €

- Réajustement suite à la notification de la fraction TVA et de la dotation de péréquation de la TP de Civaux
- Réajustement de diverses recettes et subventions :
 - o Crédits des fonds de concours voirie
 - o Subventions pôle enfance de Couhé
 - o Petites Villes de Demain (financement ORT)
- Ajustement des crédits sur diverses opérations : pôle enfance Buissonnets et vestiaires gymnase Couhé
- Versement d'une subvention d'investissement budget annexe activités économiques pour le financement des aides économiques aux entreprises.
- Ajustement crédits opération 708 voirie 2022
- Versement d'une subvention d'investissement budget annexe activités économiques pour le financement des aides économiques aux entreprises.

DM N°4 : BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-0215-90 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0574-90 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	9 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	9 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0815-90 : Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 700.00 €	9 700.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-10228-90 : Taxe d'aménagement	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1318-90 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
R-13251-90 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	212 000.00 €
D-2031-90 : Frais d'études	8 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	8 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-90 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-109-90 : AMENAGEMENT CENTRE ROUTIER DES MINIERES	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-90 : Constructions	0.00 €	152 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	156 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	8 200.00 €	220 200.00 €	0.00 €	212 000.00 €
Total Général		212 000.00 €		212 000.00 €

- Ajustement des crédits par manque de crédits sur les charges de personnel
- Ajustement pour provisions risques et charges
- Ouverture de crédits pour versement subvention d'investissement budget général
- Ajustement des crédits pour remplacement chaudière ESEC en polysources

DM N°3 : BUDGET AUTONOME ORDURES MENAGERES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D-1317 : Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	232 619.53 €	0.00 €	0.00 €
R-1317 : Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	232 619.53 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	232 619.53 €	0.00 €	232 619.53 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	232 619.53 €	0.00 €	232 619.53 €
Total Général		232 619.53 €		232 619.53 €

- Ajustement des crédits pour annulation titres de recettes subvention LEADER déchetterie de Couhé. Elle sera retirée en 2023 avec un reste à réaliser.

DM N°1 : BUDGET ANNEXE MAF SURIN

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-873-520 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	222.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	222.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8815-520 : Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0.00 €	222.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	222.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	222.00 €	222.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- Ajustement des crédits pour provisions sur risques et charges

DM N°1 : BUDGET ANNEXE RIVIERES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-62871 : A la collectivité de rattachement	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- Ajustement des crédits pour charges de personnel refacturées du budget général

DM N°1 : BUDGET ANNEXE ACTIVITES TOURISTIQUES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
R-1311-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	217 296.43 €	0.00 €
R-1312-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	78 455.10 €	0.00 €
R-1317-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	69 118.94 €	0.00 €
R-1321-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	73 894.00 €
R-1322-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	82 517.77 €
R-1323-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 971.57 €
R-1327-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	137 886.00 €
R-1341-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	364 870.47 €	406 049.34 €
D-2128-0069-30 : Prog. Tourisme	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-0081-30 : offices de tourisme (Civray - Charroux - Couhé - Gengay)	40 000.00 €	1 178.87 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-0093-30 : Abbaye de Valence - Valence en Poitou	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-0110-30 : Musée Vieux Cormenier	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-0069-30 : Prog. Tourisme	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	210 000.00 €	1 178.87 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-0123-324 : Abbaye de Charroux	0.00 €	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	210 000.00 €	251 178.87 €	364 870.47 €	406 049.34 €
Total Général		41 178.87 €		41 178.87 €

- Ajustement des crédits sur l'opération de l'abbaye de Charroux sur les subventions suite au nouveau plan de financement
- AUTORISE les décisions modificatives des budgets comme présentées précédemment

29/11/2022
11

Attribution de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Pierre du Theil à Civray

Unanimité

- ATTRIBUE le marché à procédure adaptée de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Pierre du Theil à VAGO situé 40 impasse des Deux Crastes – 33260 LA TESTE DE BUCH
- ARRETE le choix des options comme suit :
 - ↳ Mission de base 24 heures / 5 jours + astreintes 24/24 sur 7/7 pour un montant de 45 569,82 € HT
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier y compris les pièces relatives à l'exécution ou la modification du marché (avenant, pénalités, résiliation, ...)

<p>29/11/2022 12</p>	<p><i>Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour le soutien au poste de chef de projet économie-emploi-formation en 2023, dans le cadre du contrat de développement et de transitions Sud-Vienne 2023-2025</i></p> <table border="1" data-bbox="347 271 1294 398"> <thead> <tr> <th>Dépenses prévisionnelles 2023</th> <th>Recettes prévisionnelles 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Masse salariale prévisionnelle de la cheffe de projet économie (IETP) : 44 455 €</td> <td>Région Nouvelle Aquitaine (50%) : 22 227.50€ CC Civraisien en Poitou : 22 227.50€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL : 44 455 €</td> <td>TOTAL : 44 455 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le plan de financement de l'ingénierie « chef de projet économie/emploi/formation » 2023 tel que présenté ci-dessus - AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine - AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier - INSCRIT cette dépense au Budget Primitif 2023 	Dépenses prévisionnelles 2023	Recettes prévisionnelles 2023	Masse salariale prévisionnelle de la cheffe de projet économie (IETP) : 44 455 €	Région Nouvelle Aquitaine (50%) : 22 227.50€ CC Civraisien en Poitou : 22 227.50€	TOTAL : 44 455 €	TOTAL : 44 455 €	<p>Unanimité</p>
Dépenses prévisionnelles 2023	Recettes prévisionnelles 2023							
Masse salariale prévisionnelle de la cheffe de projet économie (IETP) : 44 455 €	Région Nouvelle Aquitaine (50%) : 22 227.50€ CC Civraisien en Poitou : 22 227.50€							
TOTAL : 44 455 €	TOTAL : 44 455 €							
<p>29/11/2022 13</p>	<p><i>Ajustement du plan de financement de l'ingénierie du programme européen LEADER en 2022 (animation et gestion)</i></p> <table border="1" data-bbox="347 819 1294 947"> <thead> <tr> <th>Dépenses prévisionnelles 2022</th> <th>Recettes prévisionnelles 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Masse salariale chargée : 43 965.72 € Frais forfaitaires (15%) : 6 594.86 €</td> <td>Europe FEADER (80%) : 40 448.46 € CC Civraisien en Poitou : 10 112.12 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL : 50 560.58 €</td> <td>TOTAL : 50 560.58 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le plan de financement de l'ingénierie « animation et gestion LEADER » 2022 tel que présenté ci-dessus - INSCRIT ces dépenses au Budget Primitif 2022 - AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds structurels européens - CHARGE le Président de faire le nécessaire et de l'autoriser à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération 	Dépenses prévisionnelles 2022	Recettes prévisionnelles 2022	Masse salariale chargée : 43 965.72 € Frais forfaitaires (15%) : 6 594.86 €	Europe FEADER (80%) : 40 448.46 € CC Civraisien en Poitou : 10 112.12 €	TOTAL : 50 560.58 €	TOTAL : 50 560.58 €	<p>Unanimité</p>
Dépenses prévisionnelles 2022	Recettes prévisionnelles 2022							
Masse salariale chargée : 43 965.72 € Frais forfaitaires (15%) : 6 594.86 €	Europe FEADER (80%) : 40 448.46 € CC Civraisien en Poitou : 10 112.12 €							
TOTAL : 50 560.58 €	TOTAL : 50 560.58 €							
<p>29/11/2022 14</p>	<p><i>Demande de financement de l'ingénierie du programme européen LEADER en 2023 et 2024 (animation et gestion)</i></p> <table border="1" data-bbox="347 1447 1294 1574"> <thead> <tr> <th>Dépenses prévisionnelles 2024</th> <th>Recettes prévisionnelles 2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Masse salariale chargée : 11 817.82€ Frais forfaitaires (15%) : 1 772.67 €</td> <td>Europe FEADER (80%) : 10 872.39 € CC Civraisien en Poitou : 2 718.10 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL : 13 590.49 €</td> <td>TOTAL : 13 590.49 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE les plans de financement de l'ingénierie « animation et gestion LEADER » tels que proposés par le Président - INSCRIT ces dépenses au Budget Primitif 2023 et 2024 - AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds structurels européens - CHARGE le Président de faire le nécessaire et de l'autoriser à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération 	Dépenses prévisionnelles 2024	Recettes prévisionnelles 2024	Masse salariale chargée : 11 817.82€ Frais forfaitaires (15%) : 1 772.67 €	Europe FEADER (80%) : 10 872.39 € CC Civraisien en Poitou : 2 718.10 €	TOTAL : 13 590.49 €	TOTAL : 13 590.49 €	<p>Unanimité</p>
Dépenses prévisionnelles 2024	Recettes prévisionnelles 2024							
Masse salariale chargée : 11 817.82€ Frais forfaitaires (15%) : 1 772.67 €	Europe FEADER (80%) : 10 872.39 € CC Civraisien en Poitou : 2 718.10 €							
TOTAL : 13 590.49 €	TOTAL : 13 590.49 €							
<p>29/11/2022 15</p>	<p><i>Plan de financement du projet d'aménagement des bâtiments communautaires pour la création du pôle enfance-jeunesse et de l'école de musique à Valence en Poitou</i></p>	<p>Unanimité</p>						

	<table border="1"> <tr> <td>Coût prévisionnel HT de l'opération : 551 480 €</td> <td>Plan de financement prévisionnel HT :551 480 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux : 480 100 €</td> <td>Maître d'ouvrage (CCCP)20% :110 296 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires maîtrise d'œuvre : 36 000 €</td> <td>Etat (DETR) 27,2% : 150 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etudes : 10 380 €</td> <td>Etat (DSIL) 17,4% : 95 714 €</td> </tr> <tr> <td>Hausse et aléas : 25 000 €</td> <td>CAF 35,4% : 195 470 €</td> </tr> </table>	Coût prévisionnel HT de l'opération : 551 480 €	Plan de financement prévisionnel HT :551 480 €	Travaux : 480 100 €	Maître d'ouvrage (CCCP)20% :110 296 €	Honoraires maîtrise d'œuvre : 36 000 €	Etat (DETR) 27,2% : 150 000 €	Etudes : 10 380 €	Etat (DSIL) 17,4% : 95 714 €	Hausse et aléas : 25 000 €	CAF 35,4% : 195 470 €																										
Coût prévisionnel HT de l'opération : 551 480 €	Plan de financement prévisionnel HT :551 480 €																																				
Travaux : 480 100 €	Maître d'ouvrage (CCCP)20% :110 296 €																																				
Honoraires maîtrise d'œuvre : 36 000 €	Etat (DETR) 27,2% : 150 000 €																																				
Etudes : 10 380 €	Etat (DSIL) 17,4% : 95 714 €																																				
Hausse et aléas : 25 000 €	CAF 35,4% : 195 470 €																																				
	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la réalisation et le coût prévisionnel de cette opération - AUTORISE le président à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires précités - AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour l'aboutissement de ce dossier - PRECISE que cette opération sera inscrite au budget primitif 2023 de la CCCP 																																				
29/11/2022 16	<p><i>Modification de l'acquéreur du terrain sur la ZAE des Tranchis à Valence en Poitou</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE la signature de la cession initialement à la société SRT communication avec la SCI des Trois Gobelins SIRET 92104476400014 domiciliée BEL AIR 86600 LUSIGNAN. Toutes les autres caractéristiques de la cession restent inchangées - DONNE POUVOIR au Président pour signer tout document utile à cette affaire 	Unanimité																																			
29/11/2022 17	<p><i>Attribution des aides économiques aux entreprises par la communauté de communes</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entreprise et activité</th> <th>Nature de l'opération</th> <th>Commune</th> <th>Situation</th> <th>Dépenses éligibles HT</th> <th>Aide sollicitée</th> <th>Avis de la commission 14.11.2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SARL « Café Cantine »</td> <td>Acquisition de mobilier extérieur et de matériel</td> <td>Gençay</td> <td>Développement</td> <td>8 819,19 €</td> <td>1 763 € Dispositif « Micro-projets » (20%, plafond d'aide 10 000 €)</td> <td>1 763 €</td> </tr> <tr> <td>SAS « Ci c'était vray ». Location de meublés de tourisme et salle séminaire</td> <td>Acquisition de mobilier salle séminaire et création site internet</td> <td>Civray</td> <td>Création</td> <td>7 315,57 €</td> <td>1 463 € Dispositif « Micro-projets » (20%, plafond d'aide 10 000 €)</td> <td>1 463 €</td> </tr> <tr> <td>SCI « Courant Actifs ». Cloisons sèches, sols, aménagements intérieurs</td> <td>Remise aux normes et agrandissement d'un bâtiment</td> <td>Siège à Magné, Entreprise à St-Maurice la Clouère</td> <td>Développement</td> <td>296 861,73 €</td> <td>50 000 € € Dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise » (30%, plafond d'aide 50 000 €)</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>312 996,49 €</td> <td>53 226 €</td> <td>33 226 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les propositions de la commission économique et décide d'affecter une aide à l'investissement aux 3 entreprises et à l'association pour un montant de 33 226 € - AUTORISE le Président à signer la convention et toutes les pièces nécessaires aux versements de ces aides aux entreprises. - DIT que cette enveloppe financière est inscrite au budget activité économique 2022 	Entreprise et activité	Nature de l'opération	Commune	Situation	Dépenses éligibles HT	Aide sollicitée	Avis de la commission 14.11.2022	SARL « Café Cantine »	Acquisition de mobilier extérieur et de matériel	Gençay	Développement	8 819,19 €	1 763 € Dispositif « Micro-projets » (20%, plafond d'aide 10 000 €)	1 763 €	SAS « Ci c'était vray ». Location de meublés de tourisme et salle séminaire	Acquisition de mobilier salle séminaire et création site internet	Civray	Création	7 315,57 €	1 463 € Dispositif « Micro-projets » (20%, plafond d'aide 10 000 €)	1 463 €	SCI « Courant Actifs ». Cloisons sèches, sols, aménagements intérieurs	Remise aux normes et agrandissement d'un bâtiment	Siège à Magné, Entreprise à St-Maurice la Clouère	Développement	296 861,73 €	50 000 € € Dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise » (30%, plafond d'aide 50 000 €)	30 000 €	TOTAL :				312 996,49 €	53 226 €	33 226 €	Unanimité
Entreprise et activité	Nature de l'opération	Commune	Situation	Dépenses éligibles HT	Aide sollicitée	Avis de la commission 14.11.2022																															
SARL « Café Cantine »	Acquisition de mobilier extérieur et de matériel	Gençay	Développement	8 819,19 €	1 763 € Dispositif « Micro-projets » (20%, plafond d'aide 10 000 €)	1 763 €																															
SAS « Ci c'était vray ». Location de meublés de tourisme et salle séminaire	Acquisition de mobilier salle séminaire et création site internet	Civray	Création	7 315,57 €	1 463 € Dispositif « Micro-projets » (20%, plafond d'aide 10 000 €)	1 463 €																															
SCI « Courant Actifs ». Cloisons sèches, sols, aménagements intérieurs	Remise aux normes et agrandissement d'un bâtiment	Siège à Magné, Entreprise à St-Maurice la Clouère	Développement	296 861,73 €	50 000 € € Dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise » (30%, plafond d'aide 50 000 €)	30 000 €																															
TOTAL :				312 996,49 €	53 226 €	33 226 €																															
29/11/2022 18	<p><i>Annulation d'une subvention économique à l'entreprise HC Couverture à Brux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSTATE que la dépense de crédit-bail de location pour l'acquisition de la grue n'est pas éligible au versement de la subvention - APPROUVE la proposition de la commission Développement Economique de ne pas payer cette subvention de 7 500 € à l'entreprise HC Couverture - ANNULE par conséquent la décision du 26 octobre 2021 de versement de l'aide à l'entreprise HC Couverture 	Unanimité																																			

<p>29/11/2022 19</p>	<p><i>Cession d'un bâtiment communautaire au Centre d'Accueil des Entreprises de Charroux en faveur de la SARL Armurerie Guillard</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE la cession prévue par la délibération 10 du 28 janvier 2020 du bâtiment et de la parcelle cadastrée AK167 d'une surface de 667 m² à la SARL Maison Guillard pour un montant de 75 000 € comme annexé à la présente - AUTORISE Monsieur le Président à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative en vertu des dispositions de l'article L1311-11 du CGCT précité - DONNE DELEGATION à M. Remy COOPMAN premier vice-Président, pour signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, l'acte en la forme administrative avec le concours du Cabinet DROUINEAU 1927, sis à Poitiers, 22 bis rue Arsène Orillard - PREND en charge les frais de rédaction d'acte en la forme administrative 	<p>Unanimité</p>																																																																											
<p>29/11/2022 20</p>	<p><i>Vente de terrains et d'un bâtiment à l'EIRL Demezil sur la zone d'Activité Economique les Tranchis à Valence en Poitou</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la cession des parcelles N°116, 117 et 178 et d'un bâtiment à l'EIRL DEMEZIL - FIXE la cession du terrain à 68 274 € HT (TVA et frais de vente à la charge de l'acheteur) - AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente 	<p>Unanimité</p>																																																																											
<p>29/11/2022 21</p>	<p><i>Programme Ecologie Industrielle et Territoriale Sud-Vienne (EIT) porté par le SIMER : engagement financier en 2023</i></p> <p style="text-align: center;">Plans de financement de la démarche EIT 2023 :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Besoins</th> <th style="text-align: right;">€</th> <th style="text-align: left;">Ressources</th> <th style="text-align: right;">€</th> <th style="text-align: right;">€</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th style="text-align: right;">Hypothèse 1</th> <th style="text-align: right;">Hypothèse 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salaires – Ressources humaines</td> <td style="text-align: right;">74 100</td> <td>Subventions</td> <td style="text-align: right;">97 010.54</td> <td style="text-align: right;">97 280.18</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Cheffe de projet</i></td> <td style="text-align: right;">47 100</td> <td style="padding-left: 20px;">ADEME – Région N-A</td> <td style="text-align: right;">27 050</td> <td style="text-align: right;">40 550</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Chargé de mission</i></td> <td style="text-align: right;">27 000</td> <td style="padding-left: 20px;">CCVG</td> <td style="text-align: right;">16 638.18</td> <td style="text-align: right;">12 228.06</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="padding-left: 20px;">CCCP</td> <td style="text-align: right;">16 638.18</td> <td style="text-align: right;">12 228.06</td> </tr> <tr> <td>Animation collective</td> <td style="text-align: right;">7 000</td> <td style="padding-left: 20px;">SIMER</td> <td style="text-align: right;">16 638.18</td> <td style="text-align: right;">12 228.06</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="padding-left: 20px;">LEADER</td> <td style="text-align: right;">20 046</td> <td style="text-align: right;">20 046</td> </tr> <tr> <td>Assurance</td> <td style="text-align: right;">1 000</td> <td>Offre de services</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement et Transport</td> <td style="text-align: right;">8 130</td> <td style="padding-left: 20px;">Vente produit</td> <td style="text-align: right;">3 500</td> <td style="text-align: right;">3 500</td> </tr> <tr> <td>Innovation</td> <td style="text-align: right;">10 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Achat produit</i></td> <td style="text-align: right;">3 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>Prototypage</i></td> <td style="text-align: right;">7 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">100 230</td> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">100 230</td> <td style="text-align: right;">100 230</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="padding-left: 20px;">Excédent</td> <td style="text-align: right;">+ 280.54</td> <td style="text-align: right;">+ 550.18</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la participation financière de la CCCP pour la troisième année 2023 de la démarche EIT sud-Vienne portée par le SIMER, selon l'une ou l'autre des deux hypothèses des plans de financements présentés (12 228,06 € ou 16 638,18 €) - AUTORISE le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette affaire - PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 	Besoins	€	Ressources	€	€				Hypothèse 1	Hypothèse 2	Salaires – Ressources humaines	74 100	Subventions	97 010.54	97 280.18	<i>Cheffe de projet</i>	47 100	ADEME – Région N-A	27 050	40 550	<i>Chargé de mission</i>	27 000	CCVG	16 638.18	12 228.06			CCCP	16 638.18	12 228.06	Animation collective	7 000	SIMER	16 638.18	12 228.06			LEADER	20 046	20 046	Assurance	1 000	Offre de services			Fonctionnement et Transport	8 130	Vente produit	3 500	3 500	Innovation	10 000				<i>Achat produit</i>	3 000				<i>Prototypage</i>	7 000				TOTAL	100 230	TOTAL	100 230	100 230			Excédent	+ 280.54	+ 550.18	<p>Unanimité</p>
Besoins	€	Ressources	€	€																																																																									
			Hypothèse 1	Hypothèse 2																																																																									
Salaires – Ressources humaines	74 100	Subventions	97 010.54	97 280.18																																																																									
<i>Cheffe de projet</i>	47 100	ADEME – Région N-A	27 050	40 550																																																																									
<i>Chargé de mission</i>	27 000	CCVG	16 638.18	12 228.06																																																																									
		CCCP	16 638.18	12 228.06																																																																									
Animation collective	7 000	SIMER	16 638.18	12 228.06																																																																									
		LEADER	20 046	20 046																																																																									
Assurance	1 000	Offre de services																																																																											
Fonctionnement et Transport	8 130	Vente produit	3 500	3 500																																																																									
Innovation	10 000																																																																												
<i>Achat produit</i>	3 000																																																																												
<i>Prototypage</i>	7 000																																																																												
TOTAL	100 230	TOTAL	100 230	100 230																																																																									
		Excédent	+ 280.54	+ 550.18																																																																									
<p>29/11/2022</p>	<p><i>Subventions aux associations</i></p>																																																																												

22		Montants proposés	Remarques	Unanimité
	CULTURE ET EDUCATION	42 602.00 €		
	CENTRE CULTUREL LA MARCHOISE	36 000.00 €	Convention 2021/2022/2023 – Année 2022	
	FSE CES CAMILLE CLAUDEL	2 280.00 €	Séjour d'intégration des 6 ^{èmes} à St Hilaire de Riez (60 élèves à 38€)	
	FSE CES ROMAIN ROLLAND	2 622.00 €	Séjours Ski aux Angles (37 élèves à 38€) et d'intégration des 6 ^{èmes} à l'Île d'Oléron (32 élèves à 38€)	
	LA BOITE A MUSIQUE	500.00 €	Subvention exceptionnelle au titre des préjudices dus aux vols de matériel pédagogique	
	RASED DE CIVRAY	1 200.00 €	Fonctionnement année scolaire 2022/2023	
	SPORTS ET LOISIRS	13 265.00 €		
	AQUATIQUE CLUB GENCAY ST MAURICE	600.00 €	Pass'Association 2022 (24 licenciés à 25€)	
	ASSOCIATION ALPES VELO	10 000.00 €	Subvention exceptionnelle « Tour de l'Avenir 2022 »	
	ENTENTE ST MAURICE GENCAY FOOT	1 100.00 €	Pass'Association 2022/2023 (44 licenciés à 25€)	
	US CIVRAY NATATION	1 425.00 €	Pass'Association 2022 (57 licenciés à 25€)	
	USEP ECOLE DE BRUX	140.00 €	Pass'USEP 2022/2023 (70 élèves à 2€)	
	SOCIAL ET SOLIDARITE	71 793.00€		
	ACTI START	60 000.00 €	Convention 2022	
	ADMR COUHE	9 293.00 €	Subvention exceptionnelle 2022	
	ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS REGION POITOU-CHARENTES	2 500.00 €	Subvention exceptionnelle 2022	
	VIE LOCALE ET CITOYENNE	5 402.00€		
	AMIS DES GROTTES DU CHAFFAUD	402.00 €	Manifestation « Tri des pierres »	
	COMICE AGRICOLE DE CIVRAY	5 000.00 €	Convention 2022	
	TOTAL GENERAL :	133 062.00 €		
	<ul style="list-style-type: none"> - VOTE les attributions de subventions aux associations telles que présentées ci-dessus - AUTORISE le Président à faire le nécessaire et signer les pièces utiles 			
29/11/2022 23	Convention avec ADIL 86 – 2021-2022-2023			Unanimité
	- VALIDE la contribution pour l'année 2023 à hauteur de 7371€ pour l'ADIL86			
29/11/2022 24	Plan Climat Air Energie Territorial – consultation du public – prolongation			Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCCP tel que proposé, joint en annexe, le document adopté sera mis à la disposition du public via une plate-forme informatique hébergée à l'adresse suivante : http://www.territoires-climat.ademe.fr - AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier 			
29/11/2022 25	Tarifs 2023 professionnels déchetterie du Poirier Vert à Gençay			Unanimité
	Type de déchet	Proposition 2023 HT		
	Encombrants, tout-venant	24,80 € le m3		
	Plâtre, Plaques de plâtre	14,00 € le m3		
	Gravats et Déchets Inertes	12,10 € le m3		
	Déchets Verts	6,60 € le m3		
	Bois traité, Bois classe B ou Bois en mélange	22,20 € le m3		
	Déchets Spéciaux ou Toxiques	5,00 €/kg		
	Bois classe A (valorisable en chaufferie)	Gratuit		
	Métaux	Gratuit		
	Cartons, Papiers, Huile alimentaire et de vidange, DEEE, Meubles, Plastiques rigides	Gratuit		
	Forfait annuel accès déchetterie professionnels secteur Gencéen	Gratuit		
	Forfait annuel accès déchetterie professionnels hors secteur Gencéen	48,00 €/an		
	Rédition badge d'accès à la déchetterie du Poirier Vert	5,00 €/badge		

- VALIDE et VOTE les tarifs 2023 pour l'accueil des professionnels en déchetterie sur le territoire du Gencéen
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles

29/11/2022
26

Tarifs redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) 2023 sur le territoire Gencéen

Unanimité

ZONE	CONTENANT (litres)		PART FIXE ANNUELLE 2023 (HT) = abonnement au service			PART VARIABLE 2023 HT
			ABONNEMENT DE BASE HT (1)	FORFAIT 8 LEVEES PAR AN HT (2)	MON TANT REOMI MINIMAL A PAYER PAR AN HT (1) + (2) = (3)	PRIX DE LA LEVEE SUPPLEMENTAIRE DU BAC HT (à partir de la 9ème levée) ou NOMBRE ROULEAU(X) DE SACS UTILISES ***** HT
ZONE RI C0,5***	SAC (prix de 10 sacs)	30	108,00 €		108,00 €	6,00 €
		50	108,00 €		108,00 €	10,00 €
	BAC	80	108,00 €	12,80 €	120,80 €	1,60 €
		120	108,00 €	19,20 €	127,20 €	2,40 €
		240	108,00 €	28,80 €	136,80 €	3,60 €
		660	108,00 €	52,80 €	160,80 €	6,60 €
		Communes (forfait annuel)			157,80 €	
ZONE RI C1****	SAC (prix de 10 sacs)	30	169,44 €		169,44 €	6,00 €
		50	169,44 €		169,44 €	10,00 €
	BAC	80	169,44 €	12,80 €	182,24 €	1,60 €
		120	169,44 €	19,20 €	188,64 €	2,40 €
		240	169,44 €	28,80 €	198,24 €	3,60 €
		660	169,44 €	52,80 €	222,24 €	6,60 €
		Communes (forfait annuel)			217,53 €	

** Zone C0,5 : Brion, Champsagné-St-Hilaire, Château-Garnier, La Ferrière-Airoux, Magné, St-Maurice la Clouère (Ecart+ZA), St-Secondin, Sorre

*** Zone C1 : Gençay, St-Maurice la Clouère (Bourg)

**** Prix HT du rouleau de 10 sacs

Type de matériel	Tarifs 2023 HT
Casse, dégradation ou perte bac 80 litres	26,00 €
Casse, dégradation ou perte bac 120 litres	30,00 €
Casse, dégradation ou perte bac 240 litres	35,00 €
Casse, dégradation ou perte bac 360 litres	45,00 €
Casse, dégradation ou perte bac 660 litres	110,00 €
Casse, dégradation cuve bac 80 litres	26,00 €
Casse, dégradation couvercle bac 80 litres	5,00 €
Casse, dégradation roue bac 80 litres (unité)	2,00 €
Casse, dégradation cuve bac 120 litres	26,00 €
Casse, dégradation couvercle bac 120 litres	5,00 €
Casse, dégradation roue bac 120 litres (unité)	2,00 €
Casse, dégradation cuve bac 240 litres	38,00 €
Casse, dégradation couvercle bac 240 litres	7,00 €
Casse, dégradation roue bac 240 litres (unité)	2,00 €
Casse, dégradation cuve bac 360 litres	60,00 €
Casse, dégradation couvercle bac 360 litres	15,00 €
Casse, dégradation roue bac 360 litres (unité)	3,00 €
Casse, dégradation cuve bac 660 litres	140,00 €
Casse, dégradation couvercle bac 660 litres	30,00 €
Casse, dégradation roue bac 660 litres (unité)	10,00 €
Pose ou remplacement d'une serrure bac 2 roues	30,00 €
Pose ou remplacement d'une serrure bac 4 roues	45,00 €
Bac 2 roues rendu en mauvais état (propreté du bac)	35,00 €
Bac 4 roues rendu en mauvais état (propreté du bac)	50,00 €
Remplacement puce dégradée	2,00 €
Perte, dégradation, non restitution du badge accès déchetterie	5,00 €

- VALIDE et VOTE les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi) 2023 pour le secteur du Gencéen (territoire où la CCCP est compétente) ainsi que les tarifs annexes
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles

29/11/2022

Création et suppression de postes dans le cadre d'avancements

27	Filière	Création	Suppression	Unanimité
	Technique	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	
		Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	
		Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique	
Administrative	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe		
	<ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1er décembre 2022 - INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la rémunération - CHARGE le Président de signer les pièces utiles 			
29/11/2022 28	Convention type de partenariat dans le cadre d'une immersion professionnelle			Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention type de partenariat dans le cadre d'une immersion professionnelle - AUTORISE le Président à signer selon les besoins après recensement des différents avis nécessaires - AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces utiles 			
29/11/2022 29	Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation			Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> - VALIDE les critères de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF) - AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces utiles 			
29/11/2022 30	Indemnités de Stagiaires			Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> - INSTITUE le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus - AUTORISE le Président à signer les conventions à venir 			
29/11/2022 31	Monétisation du Compte-Epargne Temps			Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> - SOLLICITE le Comité Technique du Civraisien en Poitou pour rendre un avis sur les modalités du Compte Epargne Temps - AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles 			
29/11/2022 32	Convention renouvellement adhésion service médecine préventive – CDG 86			Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> - SIGNE la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne pour une période de 3 ans - AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces utiles 			
29/11/2022 33	Renouvellement projet de fonctionnement Relais Petite Enfance			Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le renouvellement du projet de fonctionnement RPE pour la période 2023-2026 - AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier 			
29/11/2022 34	Renouvellement projet d'établissement du multi-accueil « Les Fripounets »			Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE les termes du projet d'établissement et les protocoles annexes 			

	- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier	
29/11/2022 35	<i>Achat de l'ensemble immobilier du Centre d'Economie Rurale (CER France) à Savigné</i> - VALIDE l'achat de l'immeuble du CER France pour la somme de 270 000 €, cadastré G1496 d'une contenance de 1138 m ² - APPROUVE les conditions suspensives indiquées - AUTORISE le Président à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier	Unanimité
29/11/2022 36	<i>Convention avec EPTB pour un groupement de commandes pour la passation d'un marché public portant sur l'instrumentation et la réalisation de prestations hydrométriques sur le bassin de la Charente et ses affluents</i> - ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes portant sur l'instrumentation et la réalisation de prestations hydrométriques sur le bassin de La Charente et de ses affluents, annexée à la présente délibération - ACCEPTE que l'EPTB CHARENTE soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé - AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier	Unanimité
29/11/2022 37	<i>Remise de dette sur une location du gîte communautaire de Blanzay</i> - APPROUVE la proposition de la commission tourisme de lui appliquer le tarif hors saison de 720 €, soit une réduction de 360 € afin de satisfaire ses réclamations - DIT que la CCCP émettra un titre de recette à M. BIENVENU de 450 € correspondant au versement du solde de location - CHARGE le Président de procéder aux formalités nécessaires et de signer tout document utile à cette affaire	Unanimité
29/11/2022	<i>Fonds de concours voirie 2022</i>	

LOT 1	
Communes	Montants Hors Taxes
Fonds de concours 2022	
CHAUNAY	29 598.66 €
VALENCE EN POITOU	113 880.42 €
LOT 2	
Communes	Montants Hors Taxes
Fonds de concours 2022	
GENCAY	23 713.51 €
ROMAGNE	11 249.63 €
SOMMIERES DU CLAIN	1 840.68 €
LOT 3	
Communes	Montants Hors Taxes
Fonds de concours 2022	
BLANZAY	7 916.16 €
LINAZAY	10 197.26 €
SAINT GAUDENT	3 996.65 €
SAINT MACOUX	1 947.84 €
SAINT PIERRE D'EXIDEUIL	9 503.70 €
SAINT SAVIOL	19 836.58 €
VOULEME	2 150.94 €
LOT 4	
Communes	Montants hors taxes
Fonds de concours 2022	
ASNOIS	1 881.55 €
CHAMPNIERS	6 106.21 €
GENOUILLE	31 701.10 €
SAVIGNE	12 907.64 €
Total	288 428.53 €

- AUTORISE le Président à signer les conventions de fonds de concours et délégations de maîtrise d'ouvrage et toutes les pièces utiles à ce dossier
- ETABLIT les montants des fonds de concours passés avec les communes pour la réalisation des travaux de l'exercice 2022 conformément au tableau ci-dessus

Fait et affiché le 01/12/2022

Le Président, Jean-Olivier GEOFFROY




Le secrétaire de séance, Déborah DEFORGES

